**-A L’évaluation du CCF.** **Rappel du texte officiel (BO n°21 du 27 mai 2010).**

**Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Annexe 1 ou 2.**

À l'issue de la situation de CCF, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie

trois de l'épreuve. La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de la situation de CCF. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

Il est impératif que tous les professeurs se familiarisent avec les quatre degrés d’évaluation proposés en annexes du BO n°21 du 27 mai 2010 bien avant le déroulement de l’épreuve.

L’idée d’un CCF « blanc » n’est pas acceptable.

\*\*\*En début d’année, il est nécessaire d’informer le candidat et sa famille des modalités d’évaluation au bac pro par un  document  signé par les parties concernées ;  il est  à garder jusqu’au moment des épreuves. Un exemple de ce contrat sera fourni au cours du premier trimestre mais chaque LP peut créer le sien..

Les convocations sont données par un simple mot sur le carnet de liaison ou plus officiellement envoyées, mais dans les eux cas, signées pour accusé de réception.

**Rappel et information aux élèves de l’Article D337-81**

« Lorsqu'un candidat est déclaré **absent à une épreuve**, **le diplôme du baccalauréat professionnel ne peut lui être délivré**. Toutefois, **l'absence justifiée** à une ou plusieurs unités **donne lieu à l'attribution de la note zéro** à l'unité ou aux unités concernées et le diplôme peut être délivré si les conditions prévues aux articles D. 337-78 et D. 337-80 sont remplies. Dans le cas où le diplôme ne peut être délivré au candidat, **celui-ci se présente à l'épreuve ou aux épreuves de remplacement** dans les conditions fixées à l'article D. 337-92.Le diplôme ne peut être délivré si les acquis correspondant à l'épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel n'ont pas été validés. »

**I-B  L’évaluation de** l’**Epreuve facultative : rappel du texte officiel (BOEN n°21 du 27 mai 2010)**

**(Tous candidats)**

**Pour chaque candidat, l'examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation. Annexe 3.**

À l'issue de l'épreuve, l'examinateur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

L'examinateur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'épreuve facultative de langue vivante du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

Il est impératif que tous les professeurs se familiarisent avec les quatre degrés d’évaluation proposés en annexes du BO n°21 du 27 mai 2010 bien avant le déroulement de l’épreuve.

**En annexe : - les 3 grilles d’évaluation. Annexe 1 (CCF ou ponctuel oral obligatoire) pour la LV1 ; Annexe 2 (CCF ou ponctuel oral obligatoire) pour la LV2 ; Annexe 3 pour la LV facultative. – la fiche académique de présentation des 3 thèmes. Grille Eva Dispense Handicap Bac pro et CAP.**

**CONSEILS**

**A/ Conseils pour l’épreuve obligatoire en CCF**

* **Partie 1-a : le support**

 ***Une liste de 3 thèmes ou sujets :*** un document académique de présentation des thèmes, (en garder une copie pour le jour de l’épreuve) se trouve sur le site des PLP et en annexe ; on peut envisager que les thèmes soient illustrés par des documents, figurant sur une clé USB et présentés sur un écran (si ordinateur portable disponible) mais l’évaluateur doit concentrer son attention sur ce qui est **dit** (il est censé **écouter** et non lire quelque chose) ; il ne s’agit pas de la soutenance d’un dossier de stage ; le candidat dispose de 5 minutes maximum de PPC ; la liste des 3 thèmes a pour objet de :

· formaliser le programme de préparation que l’élève se fixe, dès la classe de 2nde  Bac pro.

· permettre **à l’évaluateur** de faire un choix parmi les 3 propositions présentées.

**Le choix des thèmes** fait partie d’une négociation élèves/professeur : ceux-ci ont le droit de proposer sur leur liste un thème personnel, en lien avec le Programme de LV. L’intitulé des « briques » de notre Programme peut servir de thème, par exemple : dans le domaine***« Se cultiver et se divertir : Hobbies, sports, leisure activities in the ENGLISH  speaking world  »:*** ce thème large permet de rendre  l’interaction plus intéressante qu’un thème pauvre comme  la biographie d’une illustre inconnu de la chanson…Autre exemple : **« Se cultiver et se divertir : Sports et loisirs : *Algunos deportes /  Cantantes /  Turismo y playa / turismo y montaña /  Turismo verde »***

D’où l’intérêt de rendre les élèves conscients des enjeux de l’enseignement des LVE et  de leur propre responsabilité dans l’apprentissage de cette langue, en les informant dès la seconde du programme officiel, et des modalités d’évaluation.

* **Partie 1-b : préparation à l’épreuve et déroulement**

Les élèves doivent être entraînés à **se présenter à une épreuve orale d’un examen officiel** ; salutation, présentation de soi et des documents officiels (Carte d’identité – évite les tentatives de fraude comme cette année, quand l’évaluateur n’est pas le professeur-, convocation, liste). La posture de candidat n’est plus celle de l’élève, tout comme la posture d’évaluateur n’est plus celle du professeur.

L’accueil du candidat : l’évaluateur présente le déroulement de l’épreuve en une phrase : « Je vous rappelle que… »

***Le professeur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer :*** le but de cette partie de l’épreuve est d’**évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue,** brièvement **(cinq minutes maximum à respecter).** L’évaluateur ne doit pas intervenir par des questions, mais il y a des manières d’inviter indirectement le candidat à continuer.

 **Il ne s’agit en aucun cas d’un écrit oralisé appris par cœur.** Par conséquent, il conviendra d’entraîner progressivement les élèves à :

· s’exprimer en se passant de la béquille de tel ou tel texte plus ou moins rédigé (Rappeler avant les examens, l’interdiction pour le candidat de se munir de notes), mais plutôt à partir d’un fil conducteur, voire sans notes du tout ;

· structurer leur propos et, à l’intérieur du temps de parole qui leur est imparti, à équilibrer ce propos entre la 1ère phase de présentation du sujet et la 2nde phase, plus réflexive, analytique, personnelle.

On préfèrera des présentations diverses et originales à la présentation par plusieurs élèves d’un même thème étudié en classe.

Cela permettra d’éviter la  comparaison des productions des différents élèves sur un sujet étudié collectivement.

Si un élève arrive sans liste de thème, les deux premières parties sont neutralisées et l’on passe directement à la CE.

* **Partie 2 :**

« La deuxième partie vise à **évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère.** À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier **un échange oral d'une** **durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la** **présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou** **d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions.** Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. »

Eviter le recours exclusif aux questions : dans un échange, il faut plutôt réagir à ce qui est effectivement dit. Le jury peut amorcer les échanges ainsi : «  Intéressant, cela vous fait penser à…pouvez-vous préciser, développer… » (Dans la langue évaluée évidemment).

Si le candidat déclenche de l’EOC au moment de l’IO, alors qu’il a été bloqué au moment de la partie1, cette partie est à prendre en compte.

* **Partie 3-a : le support**

***La 3e partie de l’épreuve prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) :*** on peut tolérer + ou – 10%. On ne dépassera pas le millier de signes au total.

***Le document est authentique :*** on veillera à ne pas récrire des passages ou changer des mots. On pourra couper ou abréger le document. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire. Si celles-ci sont trop nombreuses, c’est probablement signe que le document choisi est trop difficile.

***Le document peut comporter des éléments iconographiques :*** le texte doit rester premier, les éléments visuels seconds ; **il s’agit d’une évaluation de la** **compréhension écrite.**

* **Partie 3-b : la préparation à l’épreuve et le déroulement**

***Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support :*** compte tenu de la durée totale de l’épreuve, ce « temps nécessaire » ne devrait pas dépasser 5 minutes maximum. Par conséquent, la rapidité d’exécution des tâches de lecture est un des objectifs d’apprentissage à poursuivre par les professeurs.

***Le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes :*** la situation proposée n’est pas une situation de lecture personnelle ; elle relève d’une tâche de communication : on lit un texte pour en communiquer la teneur à un interlocuteur. Par conséquent, le professeur-évaluateur peut constituer une banque de documents sous format numérique, qu’il présente aux candidats sur écran. Cette

technique peut également être utilisée en classe lors des entraînements collectifs avec passage d’un élève volontaire.

*Le professeur* ***pose*** *ensuite, en français, au candidat des questions graduées :* les questions ne sont pas communiquées par écrit au candidat.

 ***…des questions graduées (du général au particulier) :*** la 1ère question vise la compréhension globale du texte, l’identification de sa finalité, la nature, la fonction, l’origine, la destination du document.

***Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six :*** cette fourchette ne signifie pas qu’il faille impérativement préparer 6 questions. Il ne s’agit pas d’assortir les documents supports d’une liste fermée de questions mais plutôt d’une **liste pense-bête indicative et non limitative** d’aspects (du général au particulier) sur lesquels il serait possible d’interroger le candidat en fonction de ses réponses. Il n’est pas interdit de poser au besoin des questions non prévues à l’avance. Quatre questions peuvent suffire à déterminer le nombre de points à attribuer à un bon candidat. A l’inverse, on peut avoir besoin de six questions pour évaluer un candidat moins habile.

Un travail avec le collègue de Lettres sur l’entrainement à repérer l’implicite à l’écrit, est conseillé.

***Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document :***

· Cette lecture ne peut intervenir qu’à la fin de la 3e partie de l’épreuve.

· Les professeurs-évaluateurs peuvent y avoir recours : à titre de confirmation de la (bonne ou relativement bonne) qualité de la compréhension du document ; pour permettre à un candidat (moyen) de montrer par cette lecture qu’il sait percevoir (même en l’absence de compréhension parfaite, exhaustive) le caractère significatif de tel(s) élément(s) du document ; pour ne pas laisser repartir sur une impression d’incapacité totale les candidats qui seraient restés muets face aux questions…

**B/ Conseils pour  L’épreuve obligatoire ponctuelle orale (candidats hors statut scolaire) et pour  L’épreuve facultative ponctuelle orale (tous candidats).**

* **Partie 1 : le support**

L’examinateur fournit le document nécessaire à l’interrogation. On évitera tout support à connotation misérabiliste et comportant des éléments susceptibles de heurter la sensibilité et les convictions du candidat. Le support iconographique choisi devra être authentique et sélectionné de manière à favoriser la prise de parole du candidat. L’objectif du document n’est pas de vérifier des connaissances mais de permettre au candidat de *prendre la parole librement.* L’examinateur choisira des documents de préférence sans texte ou avec un minimum de texte, car il ne s’agit pas d’évaluer la compréhension écrite. Le candidat sera libre d’utiliser ou non les éléments écrits présents sur le support.

Ne pas oublier que l’humour de certains supports n’est pas forcément compatible, ou compris avec l’humour lycéen…

* **Partie 1 : l’organisation et le déroulement de l’épreuve**

Les supports proposés seront, autant que faire se peut, dématérialisés (ex. diaporama). **Il faudra s’assurer que l’établissement, centre d’examen, puisse mettre à disposition un vidéoprojecteur dans la salle d’interrogation**. Afin que le document proposé garde un caractère inconnu, il est recommandé au professeur de se munir d’un nombre suffisant de supports différents. Il lui revient de se constituer une banque de supports dans un dossier numérique, ou à défaut sur papier. Si, pour des raisons d’économie de sujets, le même support est utilisé pour plusieurs candidats, **il conviendra alors de s’assurer que les candidats ne communiquent pas entre eux**. Le même support pourrait par exemple être présenté à quatre candidats consécutifs en prévoyant une « salle d’attente » ou **mise en loge surveillée indépendante de la salle d’interrogation**. Lorsque le candidat prend connaissance du document dans la salle d’interrogation, il dispose de 5 minutes de préparation en présence de l’examinateur. La phase « description » du document ne doit pas être un passage obligé et systématique. Le candidat pourra réagir, exprimer ses sentiments, expliquer, dire de à quoi cela fait penser… Le document « déclencheur » vise à stimuler la pensée et la parole.

Au cours de la première partie de l’épreuve (expression orale en continu), le candidat ne sera pas interrompu. Il est souhaitable de demander au candidat, au début de l’épreuve, de signaler à l’examinateur la fin de cette première partie si sa prestation est inférieure à 5 minutes, ce qui

permettra à l’examinateur d’entrer dans l’échange (deuxième partie). L’examinateur saura utiliser ce qui est dit par le candidat afin que la deuxième partie s’inscrive dans la continuité. **A la fin de l’épreuve, le sujet sera récupéré et les notes prises par le candidat seront**

**détruites**. Un climat de bienveillance règnera tout au long de l’interrogation.

* **Partie 2 et 3 : voir ci-dessus, III A Conseils pour l’épreuve en CCF, Partie 3-a et 3-b. Idem.**

**C/ SUGGESTIONS POUR L’ORGANISATION D’UN CCF ADAPTE AUX LV ET  FAVORABLE A LA REUSSITE DES ELEVES**

En conséquence de l’enquête effectuée au niveau national sur la mise en œuvre et le suivi du CCF en LV, une modalisation s’impose.

Les élèves doivent  pouvoir bénéficier d’un enseignement le plus longtemps possible afin de respecter l’horaire de langue qui leur ai dû, soit :

* 60 h par an, pour les spécialités ne comportant qu’une LV
* 58 H par an et par langues pour les spécialités comportant deux LV

S’ajoutent à ces enseignements obligatoires : les heures d’EGLS et d’AP.

Placer les épreuves de CCF le plus tard possible, en juin, éviterait la déperdition de cours et l’absentéisme.

Il ne faut pas non plus que les épreuves ponctuelles interfèrent avec le CCF. Les placer la semaine  du 21 mai (demande à la DEC) serait une bonne chose et permettrait d’avoir tous les professeurs disponibles.

Il faudrait également lever le malentendu sur la définition du CCF. Le CCF en enseignement général et surtout en LV,  ne peut être de même nature que celui qui est instauré dans les disciplines professionnelles, pour des raisons inhérentes à la LV, à la fois outil et objet d’étude.

On ne peut pas découper une  production en  langue « vivante », un acte de parole, comme on découperait une production industrielle, ou bien une activité de service. Cette évaluation orale (EOC, IO, CE) ne peut se faire en cours devant le groupe.

La banalisation de journées est inévitable. Selon les établissements et le nombre d’élèves en terminales, il faudrait donc banaliser une ou plusieurs demi-journées sur une semaine, début juin, convoquer les élèves-candidats 2H en début de journée et 2H en fin de journée, les autres ayant leurs enseignements habituels.

Ceci suppose une coordination parfaite de l’équipe et un travail préparatoire important par les professeurs de langues (ce qui était déjà le cas l’an passé, presque partout).

**\*\*\*Après les vacances de Novembre, ces suggestions seront encore précisées. Nous attendons des consignes supplémentaires suite à l’enquête nationale demandée par l’IG.**

**A prévoir :**

Un « Contrat élève/eple  sur les modalités d’examen en LV en Bac pro », à faire signer par les parents et le candidat.

Une fiche prof « Déroulement de l’épreuve orale de LV en CCF »